

VULLIENS

Jeudi 3 décembre

Conseil général

• 77 membres du Conseil général de Vulliens se sont réunis le jeudi 3 décembre dernier. Après l'assermentation de 4 nouveaux membres et l'acceptation du budget 2016, les membres du Conseil ont dû se prononcer à nouveau sur le projet de chauffage à distance à bois pourtant refusé lors de la dernière séance. En effet, lors de cette séance, une citoyenne étrangère, ne répondant pas aux critères permettant de bénéficier du droit de vote, avait été assermentée. L'annulation du vote avait donc été requise par le préfet. Le nouveau vote a débouché sur un refus net du chauffage à distance. En revanche, la mise en conformité du chauffage de la grande-salle par l'installation d'une chaudière à gaz a été acceptée.

En préambule, le président Christophe Chappuis a tenu à exprimer, au nom du Conseil, ses excuses pour l'erreur ayant conduit à l'annulation du vote du 8 octobre dernier. Après l'approbation d'une légère modification de l'ordre du jour et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, 4 nouveaux membres ont été assermentés, portant ainsi à 104 l'effectif du Conseil.

Le syndic, Daniel Schorderet, a présenté le budget 2016. Il a expliqué que la Municipalité avait élaboré un budget prévoyant un excédent de dépenses de Fr. 91'991.- pour un total de charges de Fr. 1'881'665.-. Présidente de la Commission des finances, Patricia Dumas a rapporté que la commission jugeait le budget cohérent et recommandait donc de l'accepter. Ceci a été suivi par la grande majorité des membres présents.

Municipal des bâtiments, Olivier Hähni s'est chargé de la défense du projet de chauffage à distance à bois devisé à Fr. 840'000.- et pour lequel la décision de refus de la der-

nière séance avait été annulée par le Conseil d'Etat. Estimant que le projet avait déjà été suffisamment présenté et débattu, il s'est contenté de lire un petit mot reçu de la part de SuisseEnergie appelant les communes à participer pleinement aux efforts liés aux questions énergétiques. Après un rapport négatif de la part de la commission chargée d'étudier le projet, le vote à bulletin secret a été demandé et accepté. Au final, sur les 81 bulletins distribués, 81 sont rentrés dont 2 blancs. Le résultat des votes a alors été de 26 oui contre 53 non.

Suite à ce refus et afin de répondre aux obligations légales liées à la citerne enterrée et aux chauffages électriques, Olivier Hähni a alors expliqué que la Municipalité proposait l'installation d'une chaudière à gaz. Le préavis a alors été soutenu tant par la commission chargée d'étudier le projet que par la forte majorité des membres du Conseil.

A l'occasion des communications municipales, Yvan Cherpillod a expliqué que certains arbres difficilement valorisables sous forme de bois avaient été marqués avec un «H» blanc. Il s'agissait d'une vingtaine d'arbres «habitat» qui ne seront pas abattus. En échange, la commune a touché un soutien de l'Etat de Fr. 200.- par arbre.

Après avoir été félicité par le syndic pour ses 25 ans en tant que proposé au Contrôle des habitants et 30 ans comme boursier communal, Roger Stettler a expliqué qu'un nouveau site internet de la commune serait en ligne d'ici une semaine environ. L'interface sera plus fonctionnelle et un guichet virtuel sera notamment à disposition afin d'annoncer un certain nombre de choses: réservation de locaux, annonces de départ ou d'arrivée, etc.

En fin de séance, Christophe Chappuis a annoncé quelques dates à retenir: le 11 janvier pour le dépôt des listes pour les candidats à la Municipalité, le 28 février pour les élections communales proprement dites, le 29 mai pour la traditionnelle sortie de fin de législature et le 2 juin pour la prochaine séance du Conseil général. Enfin, il a conclu la séance en souhaitant de bonnes fêtes à chacun et en remerciant les membres du bureau et les délégués aux diverses intercommunales pour le travail effectué durant toute l'année, la jeunesse pour la tenue de la buvette ainsi que la commune pour la verrée de fin d'année.

[Loïc Bardet, secrétaire]